



Rapport de transparence

Exercice clos le 31/08/2018

Cabinet EXCO SOCODEC



Table des matières

Préambule.....	4
Présentation de Kreston International LTD.....	5
Structure juridique et principaux chiffres.....	5
Métiers	5
Gouvernance.....	5
Présentation du réseau Exco.....	6
Couverture géographique et principaux chiffres.....	6
Structure juridique.....	6
Métiers	6
Gouvernance.....	6
Respect des règles d'indépendance.....	7
Formation continue	7
Qualité technique des travaux	7
Outils	8
Présentation du cabinet Exco Socodec	9
Historique et activités.....	9
Structure juridique et capital	9
Gouvernance.....	9
Gestion des risques	9
Indépendance, intégrité et objectivité.....	9
Qualité	10
Ressources humaines	10
Politique de formation.....	10

Information sur les bases de rémunération des associés.....	11
Activité de Contrôle légal.....	12
Indicateurs financiers du Cabinet au 31/08/2018.....	12
Autres indicateurs financiers du Cabinet.....	12
Déclaration du co-gérant relative à l'indépendance et à la formation	13
Conclusion	13

Préambule

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, modifié par Décret n°2016-1026 du 26 juillet 2016, le commissaire aux comptes désigné auprès d'une entité d'intérêt public ou d'une société de financement publie sur son site internet un rapport de transparence, relatif notamment à sa propre structure, établi conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement (UE) n°537/2014 du 16 avril 2014, dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Exco, réseau indépendant français structuré de cabinets d'audit, d'expertise comptable et de conseil, est membre du réseau international KRESTON INTERNATIONAL LTD.

Présentation de Kreston International LTD

Structure juridique et principaux chiffres

Exco a rejoint le réseau Kreston International en 2008.

Kreston International est un réseau mondial de cabinets comptables, d'audit et de sociétés de conseil qui sont chacun des entités légales spécifiques et indépendantes. Kreston International est présent dans plus de 110 pays et compte désormais quelques 23 000 collaborateurs et associés. En 2017, KRESTON INTERNATIONAL a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards de dollars.

Créé il y a une quarantaine d'années, Kreston International est classé parmi les premiers réseaux mondiaux. Kreston International comprend quelques 700 bureaux à travers le monde.

Métiers

Les principaux métiers de Kreston International peuvent être résumés ainsi :

- Expertise comptable et Audit,
- Fiscalité d'entreprise et personnelle,
- Corporate Finance et restructuration,
- Management du risque,
- Conseil.

Gouvernance

La gouvernance est constituée d'un conseil d'administration composé de 10 membres. Monsieur Franck Parker, Directeur Général d'Exco, fait partie de ce conseil d'administration qui se réunit au moins une fois par an.

Présentation du réseau Exco

Couverture géographique et principaux chiffres

Les membres du réseau Exco sont des cabinets implantés en France, dans les Dom Tom, aux USA et dans 14 pays d'Afrique francophone. Certains cabinets français membres du réseau disposent de bureaux installés à l'étranger (Maroc, Pologne, Portugal ...).

Avec un chiffre d'affaires 2017 de l'ordre de 180 Millions d'euros dont 169 Millions d'euros réalisés en France, le réseau Exco compte environ 2 500 personnes dont près de 200 associés.

Structure juridique

Le réseau Exco a, à sa tête, une société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros détenu, à parts égales, par les membres du réseau.

Métiers

Les métiers du réseau Exco sont ceux de la sphère de l'expertise-comptable, de l'audit, du conseil.

La vision du réseau Exco sur ses métiers est :

- d'anticiper pour mieux accompagner ses clients,
- de structurer avec exigence les outils et les méthodes,
- de garantir un niveau optimal de sécurité et de qualité.

Gouvernance

La stratégie du réseau est définie par un Comité Directeur composé de 24 Associés, représentant chaque cabinet membre du réseau.

Un Bureau Exécutif, composé de six membres élus, est chargé de mettre en œuvre la stratégie du réseau.

Ces deux structures sont présidées par un Associé du réseau, élu par le Comité Directeur. Monsieur Pierre Vieillard est le Président en fonction et il est assisté du Directeur Général, Monsieur Franck Parker ainsi que d'une équipe de permanents couvrant les domaines suivants pour l'ensemble des cabinets membres :

- Secrétariat,
- Administration et formation,
- Développement commercial et marketing,
- Nouvelles technologies de l'information et des communications.

Par ailleurs, plusieurs départements métiers présidés par des Associés des cabinets membres du réseau ou des Experts Exco, mènent des travaux tout au long de l'année sous le contrôle de la Direction Générale et des instances de gouvernance du réseau :

- Département Audit,
- Département Expertise,
- Département Juridique et Fiscal,
- Département Social Ressources Humaines,

Respect des règles d'indépendance

Pour couvrir le processus d'acceptation d'un mandat, le réseau EXCO a défini et mis en place une procédure permettant d'identifier et de répondre aux différents risques rencontrés en termes d'incompatibilité ou de problématique d'indépendance.

Le responsable de la Division Ethique du Département Audit en charge de la gestion des conflits d'intérêts a pour rôle de veiller au bon fonctionnement de la procédure et à la mise en place des procédures de sauvegarde en cas de conflits d'intérêts décelés.

Formation continue

Le réseau définit chaque année un plan de formation au regard des besoins liés à l'actualité technique et professionnelle d'une part, et des demandes des cabinets d'autre part.

Le réseau organise chaque année une « School » d'intégration à destination des nouveaux entrants dans les cabinets du réseau. Cette session permet aux collaborateurs de s'approprier la méthodologie EXCO et ses outils.

Qualité technique des travaux

La qualité technique des travaux réalisés par les membres du réseau Exco est assurée par une organisation ad hoc basée, comme précisé infra, sur des Départements Métiers.

Le Département Audit (DA) du réseau Exco est constitué :

- D'une Division Qualité
- D'une Division Ethique/Indépendance
- D'une Division Technique
- D'une division Développement

Des correspondants du DA ont été désignés au sein de chaque cabinet du réseau.

Le réseau a mis en place un système de contrôle qualité pour s'assurer de l'efficacité continue des procédures et teste périodiquement ces procédures en exerçant une surveillance officielle à l'égard des dossiers d'audit gérés par les cabinets du réseau.

Au-delà des procédures Qualité et d'Indépendance, le DA a pour objet d'assurer une veille et une assistance technique, des formations appropriées et une mutualisation du savoir-faire et des compétences.

Outils

Le réseau Exco a développé une démarche d'Audit commune, des méthodes et des outils transversaux.

Ces outils sont notamment les suivants :

- **Logiciel d'audit**

Une solution informatique commune a été retenue par le réseau Exco.

Les cabinets membres du réseau EXCO utilisent Caseware, progiciel d'audit standard.

Cet outil permet, dans le respect d'une approche par les risques et des NEP afférentes, de travailler en équipe par une synchronisation en temps réel des données.

- **Bases Audit collaborative Camp'Exco**

Des applications sous l'intranet sont disponibles pour l'ensemble des Cabinets et permettent aussi bien d'échanger des informations que d'assurer une veille réglementaire. Un espace est dédié à l'activité Audit des cabinets avec une base métier développée sous Office 365 et comprenant notamment :

- Des méthodes et outils
- Des procédures techniques
- De la veille et de la documentation

Présentation du cabinet Exco Socodec

Historique et activités

La société a été créée en 1995.

EXCO SOCODEC est animé par 6 associés gérants avec l'appui de 90 collaborateurs.

Le cabinet EXCO SOCODEC apporte savoir-faire et fait preuve de réactivité auprès de ses clients.

Depuis 1995, EXCO SOCODEC est à l'écoute de ses clients et développe un ensemble de services autour de l'expertise comptable, de l'audit et du conseil.

Structure juridique et capital

EXCO SOCODEC, société à responsabilité limitée au capital de 3.200.000 euros, a ses bureaux principaux à Dijon et des bureaux secondaires à Chalon-sur-Saône, Beaune, Saint-Jean de Losne et Semur en Auxois.

L'exercice social de la société commence le 01/09 et se termine le 31/08.

Gouvernance

Le cabinet EXCO SOCODEC est dirigé par 6 cogérants : Christel SADOINE, Magali RAUX, Karen DAMPEYROUX, Pierre VIEILLARD, Olivier PERROUD et Olivier GALLEZOT ; auxquels s'ajoute un associé non gérant : Jean-Noël PAROT.

Les principaux organes de décision au sein de notre structure sont constitués de :

- une assemblée générale
- un comité de direction qui se réunit mensuellement

Gestion des risques

Indépendance, intégrité et objectivité

Le cabinet veille à respecter rigoureusement le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Nous nous conformons également en la matière aux règles, règlements et interprétations du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes, de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et de la CNCC.

Chaque année, il est rappelé au sein du cabinet les règles d'indépendance, d'incompatibilités et de secret professionnel.

Tous les contrats de travail des salariés du Cabinet EXCO SOCODEC contiennent une clause concernant l'indépendance.

Une attestation annuelle d'indépendance est signée par les Associés et les Collaborateurs du Cabinet à laquelle est jointe la liste des mandats de Commissariat aux Comptes.

Pour les mandats détenus auprès d'entités EIP, il est fait application du principe de rotation des signataires prévu à l'Article L.822-14 du Code de Commerce. Cet élément est suivi dans chaque dossier concerné.

Qualité

Le cabinet est le garant de son contrôle qualité qui repose sur plusieurs critères :

- acceptation et exécution des mandats,
- respect des règles éthiques,
- compétences des collaborateurs,
- respect des procédures et de la méthodologie Exco.

Il convient de noter que le réseau a mis en place des contrôles qualité internes réalisés par les membres du réseau.

Le cabinet dispose d'un manuel de procédures internes dont la mise en œuvre permet d'assurer un système « qualité » performant dans la réalisation des missions de commissariat aux comptes.

Date du dernier contrôle qualité diligenté par la Compagnie des Commissaires aux comptes et/ou le H3C : 2018

Ressources humaines

Effectifs du cabinet et nombre d'associés

EXCO SOCODEC compte 90 collaborateurs dont 22 dédiés exclusivement à l'activité audit.

Le cabinet compte 7 associés intervenant sur des missions d'audit légal.

Politique de formation

Les aptitudes et les compétences sont acquises et développées par la formation professionnelle continue, l'expérience sur le terrain et le cas échéant l'encadrement par du personnel professionnel plus expérimenté.

Un programme de formation annuel est développé pour chaque membre du personnel selon ses besoins, exprimés lors de l'entretien annuel.

Les associés du cabinet mettent en œuvre les moyens nécessaires pour contrôler le respect de l'obligation de formation de 120 heures sur 3 ans dont 60 heures consacrées aux domaines suivants : la déontologie du commissaire aux comptes, les normes d'exercice professionnel, les bonnes pratiques professionnelles identifiées et la doctrine professionnelle, les techniques d'audit et d'évaluation du contrôle interne, le cadre juridique de la mission du commissaire aux comptes et les matières comptables, financières, juridiques et fiscales. Tous les associés sauf un satisfont aux obligations de formation.

Notre cabinet porte une attention particulière à la formation des stagiaires experts-comptables.

Information sur les bases de rémunération des associés

La rémunération des associés est fixe, déterminée en fonction des responsabilités assumées, de la qualité du parcours professionnel et de l'expérience. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par le Groupe.

Activité de Contrôle légal

Entités dont les titres sont admis sur le marché financier

- NEANT

Mandats Etablissement de crédit

- CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE BOURGOGNE
- CREDIT MUNICIPAL DE LA VILLE DE DIJON

Mandats au sein d'autres EIP

- CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES (GROUPAMA GRAND EST)

Indicateurs financiers du Cabinet au 31/08/2018

Chiffre d'affaires du cabinet	9 786 K€
Dont chiffre d'affaires audit légal	2 933 K€
Dont chiffre d'affaires expertise comptable	5 263 K€
Dont chiffre d'affaires conseil	1 222 K€
Dont chiffre d'affaires autre	368 K€

Compléments d'informations :

- Chiffre d'affaires des EIP :	141 325 €
- Chiffre d'affaires lié aux SACC :	99 030 €

Autres indicateurs financiers du Cabinet

Capitaux propres	5 882 K€
Total du bilan	9 980 K€

Déclaration du co-gérant relative à l'indépendance et à la formation

Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R.823-21 du code de commerce renvoyant aux dispositions de l'article 13 du règlement UE n°537/2014 que :

- Le dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance décrit dans le présent rapport est appliqué à l'ensemble des collaborateurs et associés intervenant directement ou indirectement auprès des clients dont nous certifions les comptes. Ce dispositif fait l'objet de vérifications internes régulières ;
- Le dispositif de contrôle de la qualité des missions d'audit décrit dans ce rapport est mis en œuvre afin de garantir une gestion des risques appropriée ;

Conclusion

L'ensemble des informations fournies dans ce rapport de transparence sera régulièrement mis à jour et validé afin d'en assurer la fiabilité permanente.

Fait à Dijon le 26 décembre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. GALLEZOT".

Olivier GALLEZOT
Associé co-gérant